

L'IRRÉDUCTIBLE

Avril 2014 - N° 13



Mobilisation FO

devant le centre
interdépartemental de
gestion lundi 31 mars
2014



LE CHANGEMENT C'EST MAINTENANT !!!

Les citoyens ont tranché, Aulnay-sous-Bois a élu une nouvelle équipe Municipale.

Fidèle à ses principes intangibles de liberté et d'indépendance, Force Ouvrière n'a pas pris part à la campagne et n'a pas donné de consigne de vote, contrairement à d'autres.

Cette indépendance nous laisse plus libres que jamais pour présenter nos revendications, c'est ce que nous ne manquerons pas de faire face au nouveau Maire dès qu'il nous recevra (demande d'audience faite ce jour lundi 7 avril 2014).

La première des revendications consistera à obtenir des garanties sur le respect des conditions de travail des agents.

FO dira au nouveau Maire que les personnels de la "territoriale" sont les parents pauvres et que les salaires ne dépassent que très rarement les 1300 €.

FO lui dira que l'Etat bloque les traitements des fonctionnaires depuis de nombreuses années et que pour **FO** l'augmentation de salaire est une priorité.

FO lui dira qu'il manque des moyens pour améliorer les conditions de travail dans les services, que des personnels travaillent dans des conditions déplorables et que certaines structures sont à la limite de l'insalubrité.

FO dira au nouveau Maire que certains services manquent cruellement d'agents et que pour **FO** des embauches sont indispensables.

FO revendiquera sa place de 1er syndicat représentant des personnels.

FO lui dira tout cela comme nous l'avons dit à ses prédécesseurs.

FO ne sera pas plus conciliants avec lui qu'avec les précédents.

C'est cela, l'indépendance !!!

Le 4 Décembre 2014



VOTEZ !

Ces élections sont d'une importance capitale sur votre vie professionnelle : ce sont elles qui vont permettre d'élire et de désigner vos représentants dans les différentes instances consultatives de votre collectivité.

Membres élus

Comité Technique
(CT)

Membres élus

Commissions Administratives
Paritaires
(CAP)

Membres désignés

Comité d'Hygiène,
de Sécurité
et des Conditions de Travail
(CHSCT)

Instance qui émet des avis sur :

- le plan de formation,
- l'organisation des services (plannings),
- bilan social tous les 2 ans,
- création/suppression d'emplois,
- aménagement et répartition des horaires de travail de temps partiel,
- droit syndical,
- conditions d'organisation du travail.

Elles traitent des questions individuelles des agents et de leur déroulement de carrière :

- avancement de grade,
- avancement d'échelon,
- révision de la notation,
- refus de l'administration d'accorder à un agent une action de formation,
- licenciement pour insuffisance professionnelle,
- prolongation de stage ou refus de titularisation,
- mise à disposition,
- détachement.

La mission de cette instance est de protéger les agents territoriaux dans :

- la santé au travail,
- la sécurité au travail,
- les conditions de travail,
- l'hygiène au travail,
- l'analyse des conditions de travail.

VOTER EST MON DROIT...

VOTER FO EST MON CHOIX...